

## **CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 08 mars 2012 COMPTE RENDU**

Réf. : MG/LD

P.J. : 1

**PRESENTS** (22) : Mrs GAILLARD – CALVIE - Mme CHEIRON – M. SEGUELA – Mme TRONC – M. RIGAILL – Mmes LACASSAGNE – NOWACKI– CHAHABIAN – BATTE – GARNIER - MM SEIGNEUR – WAGNER – Mme ETEVE – BENOIT - COTELLE - MM MILETTO - ILLOUZ – MEYRUEIS – RAFFIN – MARTIN - Mme CHABAUD

**ABSENTS** (7) : Mme LAMBERTIN - MM DE GOURCY – CREMIER – GARCIA – CHAMPEAU - Mmes CHAPON – GROS -

**PROCURATIONS** (3) :     Madame LAMBERTIN à Monsieur CALVIE  
                                  Monsieur CHAMPEAU à Madame CHEIRON  
                                  Madame CHAPON à Monsieur ILLOUZ

-----

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Monsieur le Maire établit la liste des membres présents, absents et des procurations et précise que le nombre de votants à cette séance est de 25.

### **Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire commence l'examen des différents points de l'ordre du jour.

#### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Madame LACASSAGNE, seule candidate, est élue à l'unanimité.

#### **2. Attribution des subventions municipales 2012**

Monsieur le Maire indique que le compte rendu de la séance du mois de février sera soumis à l'approbation des élus lors de la prochaine réunion du conseil. Il soumet au vote de l'assemblée le point n° 2-1, subvention au CCAS.

2.1                   CCAS : 10 000.00 €

Monsieur RAFFIN s'étonne que la subvention proposée ne soit pas supérieure et que le budget du CCAS ne soit pas plus impacté du fait de la crise. Il souhaite connaître quelle part du budget a été consommée en 2011.

Madame TRONC explique qu'elle n'a pas le montant exact, le compte administratif n'ayant pas été voté. Elle ajoute qu'un gros travail est réalisé par le point emploi, qu'elle-même reçoit beaucoup de monde mais que le nombre d'aides est constant. Des personnes sont aiguillées vers le conseil général qui accorde lui aussi des aides. Le CCAS vient en dernier ressort.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en place le micro-crédit social.

Monsieur RAFFIN s'étonne tout de même du peu d'impact au regard des difficultés que rencontrent les communes.

Madame TRONC précise que la commune a augmenté le nombre des bons alimentaires.

Monsieur GAILLARD indique que si le solde du budget du CCAS venait à être négatif, la commune augmenterait sans problème le montant de la subvention.

Monsieur RAFFIN comprend mais le CCAS doit jouer un rôle de « tampon » face aux difficultés des gens. La ligne budgétaire relative aux aides devrait être en augmentation. Il est toujours difficile pour la population de venir demander de l'aide au CCAS.

Madame TRONC rappelle qu'elle est très présente sur le terrain et rencontre beaucoup de monde.

A l'issue de ces échanges, la subvention de 10 000.00 € au CCAS est approuvée par 22 voix et 3 abstentions.

## 2.2 OGEC Charles PEGUY : Forfait de fonctionnement :

Monsieur RIGAILL donne lecture de la note de synthèse qui rappelle les aides financières soumises vote de l'assemblée :

- Forfait communal : (291 € x 41 élémentaires) + (1110 € x 21 maternelles) = 35 241.00 €. Une convention sera nécessaire.
- Sorties scolaires : 1240.00 €, soit 20 € par élève Bouillarguais.
- Subvention pour la prise en charge du transport des élèves au centre NEMAUSA au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012.
- Subvention de 150 euros au titre du fonctionnement de la BCD de l'école.

A la question de Monsieur ILLOUZ qui demande pourquoi une subvention est attribuée pour la BCD, Monsieur RIGAILL répond que l'école a demandé à plusieurs reprises la possibilité de fréquenter la BCD de Marcel Pagnol. Le planning étant très chargé, il n'a pas été possible de trouver un créneau à l'école qui crée donc sa propre bibliothèque.

Monsieur RAFFIN souhaiterait avoir une copie de la convention relative à l'attribution du forfait communal.

A l'issue de ces précisions, le forfait communal de et les subventions à l'OGEC Ch. Péguy sont approuvés par 22 voix pour 3 abstentions (MM RAFFIN – MARTIN – Mme CHABAUD)

## 2.3 Ecole primaire Marcel Pagnol : Sorties scolaires : forfait de 4 000.00 €

Monsieur RIGAILL explique que la municipalité a souhaité augmenter le montant de la participation de la commune afin que la charge pour les familles soit le moins élevée possible. Il a demandé à la directrice de l'école de limiter le nombre de voyages afin que la prise en charge communale soit plus importante. Deux ou trois classes devraient partir au printemps.

Monsieur RAFFIN note que la commune n'a pas connaissance des projets particuliers de l'école. Ce à quoi monsieur MARTIN ajoute qu'il serait intéressant de dynamiser le principe d'élaboration de projets pour les écoles publiques.

Le conseil municipal approuve la subvention de 4 000.00 € à l'école primaire par 22 voix pour 3 abstentions (MM RAFFIN – MARTIN – Mme CHABAUD).

## 2.4 Ecole maternelle M.BRES : Sorties scolaires ou animations pédagogiques : 1 000.00 €

Monsieur RIGAILL indique que les élus ont souhaité verser une aide à l'école maternelle, à hauteur de mille euros, afin d'aider une classe à organiser un projet pédagogique.

Madame CHABAUD relève que le montant est un peu juste pour mettre en place un projet pédagogique.

Le conseil municipal approuve par 22 voix pour et 3 abstentions (MM RAFFIN – MARTIN - Mme CHABAUD) la subvention de mille euros à l'école maternelle Madeleine BRES.

2.5 Subventions autres associations et signature des conventions : 110 130.00 €.

Madame CHEIRON indique que la liste des subventions est jointe en pièce annexe. Il y a peu de changement par rapport à l'année 2011 :

- L'ALB a été augmentée de 200 € compte tenu du nombre d'adhérents,
- L'ASB bénéficie également d'une augmentation de 100 €.
- Le comité socio-culturel qui met en place le ciné-club et prend en charge l'achat des films, sera aidé à hauteur de 600 €,
- La Péna taurine l'Embestida voit sa subvention ramenée à 900 € par rapport à l'année 2011 où l'association fêtait ses dix ans,
- Deux nouvelles associations, l'Union des Parachutistes et l'atelier des mini-pouces, qui regroupe les assistantes maternelles de la commune, perçoivent respectivement 100 et 200 €.

Monsieur MEYRUEIS remarque que la subvention à l'association Culture et loisirs a été diminuée (-200€). Madame CHEIRON explique que cette association fait très peu de manifestations sur le village ; en 2011 elle est intervenue seulement pour le Téléthon.

A l'issue de ces indications, le conseil approuve à l'unanimité le tableau des subventions et les conventions avec le SUN ALB et l'AFB, sachant que MM ILLOUZ, SEQUELA et Mme CHEIRON, membres d'associations subventionnées, ne participent pas au vote.

L'association la Clairière aux Oisillons a sollicité pour sa part une subvention de 80 000€ afin de pouvoir équilibrer son budget. Sans observation, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'aide financière de 80 000.00 € à l'association la Clairière aux Oisillons, gestionnaires de la crèche associative et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

### **3. Personnel municipal**

#### 3.1 Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire invite les élus à prendre connaissance du tableau des effectifs détaillés dans la note de synthèse.

Monsieur RAFFIN relève un transfert du nombre d'agents titulaires vers la catégorie des non titulaires. Monsieur le Maire explique que trois agents ont été recrutés récemment au service administratif et font l'objet d'une nomination en qualité de stagiaire au mois de mars pour l'un et au mois d'avril pour les deux autres.

Après cette précision, le tableau des effectifs est approuvé par 22 voix pour et 3 abstentions (MM RAFFIN – MARTIN – Mme CHABAUD).

FILIERES ET GRADES	Situation ancienne BP 2011		Situation nouvelle BP 2012	
	Emplois budgétaires	Emplois pourvus	Emplois budgétaires	Emplois pourvus
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
DGS	1	0	0	0
Cadre d'emploi des Attachés	2	2	2	2
Rédacteur chef	0	0	1	1
Rédacteur principal	1	1	0	0
Rédacteurs	1	1	2	2
A.A.Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	1	1
Adjoint administratif de 1 <sup>ème</sup> classe (1)	1	1	3	3
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	11	10	10	6
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1	1
Technicien 2 <sup>ème</sup> classe (ex contrôleur)	1	1	1	1
Agents de maîtrise (+ principal)	3	3	4	4
Adjoint technique 1 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	30	29	30	29
<b>FILIERE POLICE</b>				
Brigadier chef principal	3	3	3	3
Gardien de Police Municipale	1	1	1	1
<b>TOTAL titulaires</b>	<b>59</b>	<b>56</b>	<b>59</b>	<b>54</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Adjoints d'animation 2 <sup>ème</sup>	5	5		5
Contrat d'apprentissage	0	0		1
CAE-CUI	2	2		0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> cl.	0	0		3
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
CAE	1	1	0	0
Adjoint technique 2è	0	0	3	3
<b>TOTAL non titulaires</b>	<b>8</b>	<b>8</b>		<b>12</b>

(1) Réintégration de Mme CAUGY

### 3.2 Répartition des enveloppes du régime indemnitaire

Monsieur le Maire explique que, comme chaque année, il est nécessaire de déterminer les enveloppes budgétaires destinées au régime indemnitaire du personnel communal. Sans observations, le tableau des enveloppes budgétaires est approuvé à l'unanimité selon les modalités ci-dessous :

Régime indemnitaire du personnel municipal	Montant des enveloppes en € Pour 2011	Montant des enveloppes en € pour 2012
IAT (Indemnité d'administration et de technicité)	79 498.08	71 840.04
IEM (Indemnité d'exercice des missions)	8 374.80	8 111.28
PSR (Prime de service et de rendement)	2 648.16	648.16
ISS (indemnités spécifique de service)	9 982.56	9982.56
ISMP (Indemnité spéciale mensuelle de fonction de police)	15 452.16	15 662.16
IHTS (Indemnités horaires pour travaux supplémentaires) *	12 917.00	19 000.00
IFTS (Indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires)	18 100.00	18 180.00
PFA (Prime de fin d'année)	23689.19	23 000.00
AST (astreintes police municipale)	4 180.00	4 180.00
<b>TOTAL</b>	<b>174 841.95</b>	<b>170 604.00</b>

#### **4. Vote des Taux de fiscalité directe locale 2012 :**

Monsieur SEGUOLA rappelle que les taux des impôts directs n'augmentent pas depuis 2009, les bases augmentent, les taux du conseil général et du conseil régional augmentent, mais ils ne concernent pas la commune.

Monsieur RAFFIN regrette que les bases augmentent de 1.8, ce qui crée une charge supplémentaire pour le citoyen.

Monsieur RIGAILL confirme que le conseil général et le conseil régional ne devraient pas augmenter leurs taux également.

Monsieur RAFFIN précise que la question n'est pas de savoir qui va augmenter, mais qu'il s'agit d'une question de principe. Ce à quoi monsieur SEGUOLA répond qu'il s'agit d'un avis politique et, qu'en tout état de cause, les taux locaux n'augmentent pas.

A l'issue de ces échanges, le conseil municipal approuve par 22 voix pour et 3 abstentions (MM RAFFIN – MARTIN – Mme CHABAUD) les taux des impôts directs tels qu'indiqués ci-dessous :

<b>Taux d'imposition 2011</b>	<b>Bases d'imposition prévisionnelles 2012</b>	<b>Taux d'imposition 2012</b>	<b>Produit fiscal 2012-prévisionnel</b>
Taxe d'habitation 15.40	9 236 000	15.40 %	1 422 344 €
Taxe foncière 25.23	5 837 000	25.23 %	1 472 675 €
Taxe foncière (non bâti) 56.82	84 564	56,82 %	48 049 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 943 068 €</b>

#### **5. Budget Primitif 2012 de la Commune (annexe n°2)**

Monsieur SEGUOLA présente les règles générales d'un budget communal et précise qu'il sera voté par chapitre, en section de Fonctionnement comme en section d'Investissement, en dépenses comme en recettes.

Monsieur RAFFIN s'étonne des explications données à l'intention du public et souhaite que l'on passe à l'examen du document comptable.

Monsieur SEGUOLA indique que le public étant nombreux, et le sujet complexe, il est logique de prendre le temps de quelques explications. Le chapitre 011 notamment, augmente seulement de 4.77 % par rapport à 2011. Cette maîtrise des dépenses s'explique par la gestion des budgets déléguée aux différents chefs de services.

A ce moment du débat, Monsieur ILLOUZ souhaite intervenir et donne lecture d'un texte reproduit ci-dessous :

*« Le budget évolue dans un contexte de désengagement de l'Etat et d'incertitudes liées aux réformes territoriales.*

*Nous constatons que la mairie de Bouillargues s'inscrit dans la continuité des choix politiques de l'Etat sans donner de réelles perspectives (la dette de l'Etat est passée de 58% du PIB à 85.3 %). L'Etat fait payer aux collectivités et aux citoyens cette gestion calamiteuse.*

*Le développement de la précarité est tel qu'aujourd'hui, dans chaque famille de notre village, on connaît un jeune qui n'arrive pas à décrocher son premier emploi, ou un salarié licencié qui ne retrouve pas de travail, ou encore des anciens confrontés à des retraites insuffisantes pour vivre dignement, des crédits dont le poids devient insurmontable dans le budget familial. Cette précarité, cette fragilisation dont le périmètre s'accroît, n'est plus un fait de société désincarné. Nous connaissons tous des proches qui y sont confrontés.*

*La municipalité de Bouillargues doit protéger ses citoyens et s'inscrire dans une politique volontariste de lutte contre la précarité ; au lieu de la favoriser en proposant, comme vous l'avez fait, des postes à 20h par semaine pour une durée de trois mois. Qui peut vivre décemment, faire vite une famille, ou subvenir à ses propres besoins avec 600 € par mois et l'incertitude sur l'avenir très proche ? Les factures ne sont pas, elles, à durée déterminée.*

*Il est temps que cette municipalité mette en place une politique de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences afin de pouvoir préparer et anticiper les besoins de nos services publics de proximité tout en permettant le bon déroulement de carrière de chacun et une inscription durable dans la cité.*

*Le budget 2012 doit intégrer une action sociale renforcée auprès des plus démunis, mais aussi des jeunes de notre commune, notamment la tranche d'âge des 16/25 ans. Nous devons, vous devez leur permettre d'exprimer leurs envies, leurs projets et les associer à la vie de la commune.*

*Rappelons-le, ambition, responsabilité et protection doivent animer chacun d'entre nous au quotidien, et la municipalité actuelle tout particulièrement puisque vous détenez les clés de la maison communale. »*

Monsieur le Maire prend note de l'intervention de Monsieur ILLOUZ.

Monsieur MARTIN relève que la gestion incitative par les chefs de services est louable, mais en contradiction avec l'octroi d'une subvention aux écoles sans projet ni contre partie particulière.

Monsieur SEGUELA souligne qu'il s'agit là d'une bonne remarque.

Monsieur RIGAILL indique que c'est un choix en direction de la jeunesse de la commune.

Monsieur SEGUELA poursuit en précisant que la dette est passée de 1258 € par habitant en 2008 à 654 € en 2012.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement augmentent de 6% ; le chapitre 002 qui représente l'excédent de fonctionnement reporté, se monte à plus d'un million deux cents mille euros. Le compte 75 qui regroupe les loyers perçus par la commune est en baisse de 90% par rapport à l'année dernière en raison de la fin du troisième loyer payé par la SNI qui a signé un bail emphytéotique avec la commune pour la gestion de la gendarmerie.

En section d'investissement, les dépenses augmentent de 25% en raison des travaux de construction de la future maison des associations au parc Blachère, et du centre de loisirs. S'ajoutent à ces dépenses d'importants travaux de voirie. Ce sont des dépenses correspondant à des investissements concrets, et qui se différencient des dépenses telles que le remboursement des emprunts.

Le compte 16 – remboursement des emprunts, est lui aussi diminué de 48% du fait de la fin de l'emprunt à court terme contracté pour solder le prêt relatif à la construction de la gendarmerie.

Au compte 204 a été inscrite une somme de 30 000.00 € à verser éventuellement sur le budget annexe de la MAPAD si d'importants travaux s'avéraient nécessaires.

Enfin aux comptes 21 et 23 sont respectivement prévues les dépenses suivantes :

Achats de terrain, réfection de la façade des écoles, la vidéoprotection, les travaux dans les bâtiments sportifs, pour le premier,  
La construction de la maison des associations et du centre de loisirs, les travaux de voirie, pour le compte 23.

En recettes, un nouvel emprunt de 2 100 000 € a été inscrit afin de financer les investissements : un prêt de 100 000 € à taux 0 est consenti par la caisse d'allocations familiales, la Caisse des Dépôts octroie un prêt de 1 000 000 € au taux de 4.5 %, la Caisse d'Epargne un prêt de 500 000.00 € et le Crédit Agricole un prêt de 500 000 à 4.40%

Chaque chapitre ayant fait l'objet d'un vote, l'ensemble du budget primitif 2012 est approuvé par 19 voix pour, 1 abstention (M. MEYRUEIS) et 5 voix contre (M. ILLOUZ – Mme CHAPON – MM RAFFIN – MARTIN - Mme CHABAUD) tel qu'arrêté aux montants suivants :

#### Section de Fonctionnement

Dépenses 7 059 305.52 euros

Recettes 7 059 305.52 euros

#### Section d'Investissement

##### Nouveaux crédits

Dépenses 6 837 692.71 euros

Recettes 6 857 310.38 euros

##### Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice 2011 :

Dépenses 19 617.67 euros

Soit une section Investissement équilibrée à hauteur de 6 857 310.38 euros.

Le budget total 2012 s'élève ainsi à un montant de 13 916 615.90 euros.

## **6. Budget Annexe 2012 de la Résidence du Languedoc**

Monsieur SEGUELA présente le projet de budget pour l'année 2012. Monsieur RAFFIN indique qu'il votera contre ce budget pour les mêmes raisons que l'année dernière, à savoir la subvention d'équilibre du budget général vers le budget annexe de la MAPAD.

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui justifient cette subventions : travaux d'investissements importants et loyers qui ne permettent plus de couvrir la totalité des charges.

Examiné chapitre par chapitre, le budget primitif 2012 de la résidence du Languedoc est approuvé par 22 voix pour et 3 voix contre (MM RAFFIN – MARTIN - Mme CHABAUD), selon les montants suivants :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses 201 726.73 euros

Recettes 201 726.73 euros

#### Section d'Investissement

Dépenses 256 037.72 euros

Recettes 256 037.72 euros

Soit un budget primitif 2012 équilibré à 457 764.45 €.

## **7. Budget Annexe 2012 Caveaux :**

Après avoir entendu la présentation de Monsieur SEGUELA, le budget primitif 2012 est adopté par 24 voix pour et 1 voix contre (M. MARTIN) tel qu'arrêté aux montants suivants :

## Section de Fonctionnement

Dépenses 18 901.43 euros  
Recettes 18 901.43 euros

### **8. Emprunt**

Monsieur SEGUOLA présente les propositions reçues de la caisse d'épargne après la consultation lancée par la commune :

Montant **500 000 €**

Durée : **15 ans**

Déblocage des fonds : **dans les 4 mois qui suivent la signature du contrat**

Annuités : **47 199.28 €**

Taux apparent : **4.70 %**

Périodicité : **Annuelle**

Amortissement : **Progressif**

Commission d'engagement : **0,15 % du montant du prêt**

Remboursement anticipé : **Possible moyennant le paiement d'une indemnité**

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement de l'emprunt de 500 000.00 € auprès de la caisse d'Epargne, aux conditions susmentionnées, et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

A ce stade, Monsieur le Maire soumet à l'examen de l'assemblée l'additif à la note de synthèse, relatif à l'emprunt auprès de la CDC.

Monsieur SEGUOLA reprend les conditions du prêt de 1 000 000.00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations. A l'issue de cette présentation le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement de l'emprunt de 1 000 000.00 € auprès de la CDC, aux conditions ci-dessous, et autorise le Maire à signer le contrat correspondant :

Montant	1 000 000.00 €
Durée	15 ans
Taux fixe	4.51 %
Echéance	annuelle
Amortissement	Aucun différé
Echéance	47 199.28 € - annuelle
Amortissement	Progressif
Commission d'engagement	300 .00

### **9. Schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage :**

Monsieur le maire donne lecture de la note de synthèse qui rappelle que les services de l'Etat ont travaillé en 2011 sur le nouveau schéma départemental d'aire d'accueil des gens du voyage 2012-2018 et avaient contacté la commune de Bouillargues pour recueillir ses observations.

Le nouveau schéma départemental reconduit dans sa globalité les aires d'accueil déjà préconisées dans le schéma de 2004. A ce jour seules Nîmes et Alès ont réalisé une aire respectivement de 40 et 26 places. Bagnols sur Cèze est en cours de construction. Les communes suivantes ont toutes déposés un projet validé par la Préfecture, mais les travaux n'ont pas encore démarré :

Aigues-Mortes, Bouillargues-Manduel, Marguerittes, Laudun, Les Angles, Villeneuve les Avignon, Rochefort du Gard, Vauvert, Pont Saint Esprit, La Grand-Combe, Le Grau du Roi, Saint Christol des Alès, Saint-Gilles et Uzès.

Pour les communes appartenant à la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, le transfert de la compétence a entraîné des retards dans le démarrage de certains projets.



Enfin, le nouveau schéma départemental prévoit deux aires de grands passages : sur le secteur de Nîmes, elle pourrait se situer sur la commune de Bellegarde. S'agissant de la région d'Alès, aucun projet n'est en cours car les besoins n'ont pas été clairement identifiés.

Monsieur MARTIN s'interroge sur le temps que prendra ce projet, qui pourrait s'apparenter au dossier du TGV.

Sans autre observation, le schéma le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage du Gard 2012-2018 est approuvé à l'unanimité.

La secrétaire,

Françoise LACASSAGNE

Le Maire,

Maurice GAILLARD